

# Forfait Jour ou Forfaiture

...Les Cadres ne voient plus le Jour



Début 2016, la direction et les organisations signataires (lesquelles ?) avaient habillé ce système d'une belle parure de 2 NR et pas mal de poudre aux yeux censés poser un cadre d'application très rarement mis en œuvre et une autonomie qui tout compte fait est largement discutable.

**Libre** aux signataires de l'accord « forfait jour » de croire que cela n'aurait eu aucune incidence sur le taux d'avancement au choix, et de ne pas voir plus loin que le hochet brillant et bruyant agité sous leurs nez pour détourner leur attention de l'absence d'augmentation du SBN et d'une baisse du volume de NR l'année suivante...

**Libre** à la direction de faire pression sur les cadres souhaitant une simple application de l'accord par des PVA rabotées et des pressions répétées pour les priver de certaines dispositions.

**Libre** à FO Énergie de ne pas l'avoir signé et d'avoir alerté l'ensemble des salariés depuis plus 4 ans sur le fait que les 2 NR seraient chers payés... Ils le furent et le sont encore davantage les années passant.

## Est-ce une population sacrifiée ?

Charge de travail en constante augmentation au détriment de la vie personnelle, organisations qui se « ré-organisent » sans cesse et qui ne disent pas leur nom, objectifs irréalisables compte tenu des moyens accordés par la direction, nombre croissant de démissions de cadres... Voilà la réalité de ce à quoi sont confrontés les Cadres.

## Quel avenir ?

Que cela soit au niveau du Management ou de l'expertise le traitement est identique : sous couvert d'agilité, de nouveaux modes de travail, d'adaptabilité, la pression s'accroît sur cette population.

*FO ENERGIE défend, par ses actes et non pas par des mots, l'ensemble des salariés statutaires et l'ensemble des collègues auxquels ils appartiennent.*

*Nous avons largement alerté des méfaits de ce dispositif... Nous regrettons que les organisations syndicales signataires n'usent pas de leur droit de dénonciation pour qu'un nouvel Accord soit de nouveau négocié et permette ainsi une amélioration notable pour les salariés concernés par le dispositif du forfait jour.*

